



En finir avec la précarité dans nos établissements !

Une intersyndicale réunissant la quasi-totalité des organisations syndicales vient de s'adresser au ministre de l'Éducation nationale pour demander qu'on les réunisse sans délai afin que la situation des enseignants, CPE et Cop non-titulaires soit mise à plat et que des négociations s'ouvrent pour mettre en place un plan de titularisation, conformément aux engagements du Président de la République qui, interpellé par un enseignant non-titulaire sur un plateau de télévision, s'est dit « prêt à envisager leur titularisation progressive pour ne pas les laisser dans une situation de précarité ».

Dans sa réponse, le ministre persiste à considérer le recours à la précarité comme « inévitable » et n'évoque pas, pour l'instant, la mise en place d'un plan de titularisation, se contentant d'envisager l'amélioration de la gestion des non-titulaires.

Les signataires s'opposent au recours à la précarité. L'emploi de personnels non titulaires exerçant les mêmes fonctions que les titulaires et maintenus dans la précarité est inacceptable.

Depuis plusieurs années, les conditions d'exercice, d'emploi et de rémunération des non-titulaires, appelés sur des missions de remplacement ou placés dès la rentrée sur des postes vacants en raison de la pénurie de personnels titulaires, n'ont cessé de se dégrader comme celles des autres personnels. Par l'utilisation de contrats toujours plus précaires comme la vacance, auxquels rectorats et ministère recourent massivement, le ministère de l'Éducation nationale aggrave encore leurs conditions.

Cette précarité fragilise le fonctionnement des établissements et le travail pédagogique des équipes éducatives.

C'est pourquoi nous vous demandons que :

- Le recours dévoyé et illégal à la vacance cesse, conformément à plusieurs jurisprudences du Conseil d'État requalifiant vacances en contrats.
- Le nombre de postes aux concours de recrutements externes et internes soit fortement augmenté.
- Des négociations rapides soient mises en œuvre pour la mise en place d'un plan de titularisation rapide qui n'écarte personne.
- Des améliorations immédiates permettent une gestion transparente des personnels non-titulaires, en fonction d'un cadrage national (rémunérations, affectations ...).
- Soit mis fin au recrutement de nouveaux précaires et que, compte tenu de l'ampleur des besoins, le réemploi de tous les non-titulaires soit garanti à la rentrée 2010.

POUR EN FINIR AVEC LA PRECARITE DANS NOS ETABLISSEMENTS, IL FAUT TITULARISER !

ETABLISSEMENT :

VILLE :DEPARTEMENT.....

NOM	PRENOM	DISCIPLINE ENSEIGNEE	QUALITE : (TITULAIRE- CONTRACTUEL- VACATAIRE)	SIGNATURE

A renvoyer au SE-UNSA :

Par courrier : 209 Boulevard St Germain 75007 Paris

FAX : 01-44-39-23-43